AFRIQUE FORMATION
La Référence en Afrique pour la Formation



Gestion de La Sécurité Et De La Sûreté au sein des Installations Portuaires Des Ports De Pêche

Lien : https://afrique-formation.com/formation/gestion-de-la-securite-et-de-la-srete-au-sein-des-installations-portuaires-des-ports-de-peche

Afrique Formation

DURÉE
5 jours (35h)

RÉFÉRENCE
POR61

CATÉGORIE
Qualité, Sûreté, Sécurité et Réglementation Maritime (STCW, ISPS, POLMAR)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Maîtriser le cadre réglementaire international et national de la sûreté portuaire, notamment le code ISPS et ses modalités d'application
- Comprendre l'architecture institutionnelle de la sûreté portuaire et les responsabilités de chaque acteur
- Savoir identifier et évaluer les menaces et vulnérabilités spécifiques aux installations portuaires de pêche
- Être capable d'élaborer une Évaluation de Sûreté de l'Installation Portuaire (ESIP) conforme aux standards internationaux
- Maîtriser la méthodologie de rédaction d'un Plan de Sûreté de l'Installation Portuaire (PSIP) adapté aux activités de pêche
- Savoir définir et matérialiser un périmètre de sûreté cohérent avec les contraintes opérationnelles du port

- Comprendre les missions et responsabilités de l'Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire (ASIP)
- Être capable de mettre en œuvre les mesures de sûreté appropriées selon les trois niveaux ISPS
- Maîtriser les procédures de contrôle d'accès, de surveillance et de détection adaptées à l'environnement portuaire
- Savoir gérer les situations de crise et coordonner les interventions avec les autorités compétentes
- Être capable de conduire des audits internes et des inspections de sûreté
- Développer une culture de sûreté au sein du personnel portuaire par la formation et la sensibilisation
- Assurer la conformité continue de l'installation portuaire avec les exigences réglementaires nationales et internationales
- Savoir interfacer efficacement avec les navires, les autorités maritimes et les organismes de contrôle
- Maîtriser la documentation et les procédures administratives liées à la certification ISPS
- Agents de Sûreté des Installations Portuaires (ASIP) en fonction ou nouvellement désignés dans les ports de pêche
- Directeurs et responsables d'exploitation des ports de pêche soumis au code ISPS
- Officiers de port et commandants de port chargés de la coordination de la sûreté
- Responsables sûreté des autorités portuaires et des gestionnaires de ports
- Agents de sûreté des compagnies de pêche et des armateurs
- Personnel des services de sécurité portuaire et agents de surveillance
- Représentants des autorités maritimes chargés du contrôle et de la certification ISPS
- Responsables HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) des installations portuaires
- Officiers de liaison des forces de sécurité (gendarmerie maritime, police portuaire, douanes)

Afrique Formation

POUR QUI ?

- Agents de Sûreté des Installations Portuaires (ASIP) en fonction ou nouvellement désignés dans les ports de pêche
- Directeurs et responsables d'exploitation des ports de pêche soumis au code ISPS
- Officiers de port et commandants de port chargés de la coordination de la sûreté
- Responsables sûreté des autorités portuaires et des gestionnaires de ports
- Agents de sûreté des compagnies de pêche et des armateurs
- Personnel des services de sécurité portuaire et agents de surveillance
- Représentants des autorités maritimes chargés du contrôle et de la certification ISPS
- Responsables HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) des installations portuaires
- Officiers de liaison des forces de sécurité (gendarmerie maritime, police portuaire, douanes)

Afrique Formation

AFRIQUE FORMATION
La Référence en Afrique pour la Formation



Programme détaillé

1 / Présentation et mise en œuvre du code ISPS et des autres réglementations en vigueur

- Historique et genèse du code ISPS suite aux événements du 11 septembre 2001, son adoption par l'OMI en 2002 et son entrée en vigueur en 2004
- Analyse détaillée des parties A (obligatoire) et B (recommandations) du code ISPS et leur application spécifique aux ports de pêche
- Articulation du code ISPS avec les réglementations nationales de sûreté portuaire et les conventions internationales (SOLAS, FAL, SUA)

2 / Place, rôle, mission et obligations des acteurs portuaires concernés

- Responsabilités de l'Autorité Portuaire comme coordinateur principal de la sûreté et interface avec les autorités nationales
- Missions spécifiques de l'Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire (ASIP) et de l'Agent de Sûreté du Port (ASP)
- Obligations des armateurs de pêche, des consignataires et des autres usagers du port en matière de sûreté

3 / Procédure de désignation des ports concernés et actions induites

- Critères de désignation des ports de pêche soumis au code ISPS selon le tonnage des navires et le trafic international
- Processus administratif de désignation par l'autorité compétente et notification à l'OMI
- Actions immédiates post-désignation : création du comité de sûreté, nomination de l'ASIP et lancement de l'évaluation de sûreté

4 / Règles et bonnes pratiques pour la définition du périmètre des installations portuaires

Afrique Formation

- Méthodologie de délimitation du périmètre de sûreté incluant les quais, les zones de débarquement et les halles à marée
- Identification et classification des zones d'accès restreint (ZAR) selon leur niveau de sensibilité
- Matérialisation physique du périmètre : clôtures, signalisation, points d'accès contrôlés et systèmes de surveillance

5 / Règles et bonnes pratiques pour la nomination d'un Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire (ASIP)

- Critères de sélection de l'ASIP : formation maritime, expérience en sûreté, habilitation de sécurité et compétences managériales
- Processus de nomination, validation par l'autorité compétente et déclaration officielle de l'ASIP
- Missions principales de l'ASIP : élaboration du PSIP, coordination des mesures de sûreté, interface avec les navires et formation du personnel

6 / Plan de Sûreté de l'Installation Portuaire (PSIP)

- Structure et contenu obligatoire du PSIP selon les exigences du code ISPS partie A, section 16
- Méthodologie d'élaboration du PSIP basée sur l'évaluation de sûreté et intégrant les spécificités des activités de pêche
- Processus d'approbation, de révision périodique et de mise à jour du PSIP tous les 5 ans ou lors de changements majeurs

7 / Évaluation de la Sûreté de l'Installation Portuaire (ESIP)

- Méthodologie d'analyse des risques : identification des menaces, évaluation de la vulnérabilité et détermination de la criticité
- Techniques d'évaluation sur site : inspection physique, tests d'intrusion, interviews du personnel et analyse documentaire
- Rédaction du rapport d'ESIP et formulation des recommandations pour l'élaboration du PSIP

8 / Plans de Sûreté des installations portuaires spécifiques aux ports de pêche

- Adaptation des mesures de sûreté aux flux spécifiques de la pêche : débarquements nocturnes, ventes aux enchères, circuits courts
- Gestion de la sûreté des zones de traitement du poisson, des entrepôts frigorifiques et des ateliers de réparation navale
- Coordination avec les plans de sûreté des navires de pêche (SSP) lors des escales et des opérations de débarquement

Afrique Formation

9 / Contrôle et système de management de la sûreté

- Mise en place des procédures de contrôle d'accès : badges, biométrie, registres et contrôle des véhicules
- Déploiement et exploitation des systèmes de surveillance : vidéosurveillance, détection d'intrusion et éclairage de sûreté
- Procédures de fouille, d'inspection et de rondes de sûreté adaptées à l'environnement portuaire de pêche

10 / Niveaux ISPS du port de pêche et mesures associées

- Compréhension des trois niveaux de sûreté ISPS et critères de déclenchement par l'autorité compétente
- Mesures de sûreté spécifiques pour chaque niveau : normal (niveau 1), renforcé (niveau 2) et exceptionnel (niveau 3)
- Procédures de communication, d'escalade et de coordination lors des changements de niveau de sûreté

11 / Mesures transitoires de sûreté et gestion de crise

- Élaboration et mise en œuvre de mesures transitoires en attendant l'approbation complète du PSIP
- Gestion des situations d'urgence : alerte à la bombe, intrusion hostile, cyberattaque sur les systèmes portuaires
- Coordination avec les forces de sécurité, les autorités maritimes et les services d'urgence lors d'incidents de sûreté

12 / Audits internes du PSIP et inspections

- Planification et conduite des audits internes de sûreté selon un programme annuel structuré
- Méthodologie d'inspection : check-lists, tests de conformité, exercices et simulations d'incidents
- Gestion des non-conformités, actions correctives et amélioration continue du système de sûreté portuaire

Afrique Formation

Approche pédagogique

- Support Ecrit et Projection
- Exposés Interactifs, Podcasts et Vidéos
- Brainstorming et Jeux de Rôle
- Mises en Situation pour faciliter l'assimilation
- Cas Pratiques et Labs inclus pour leur impact opérationnel
- Test de Validation des Acquis des Connaissances

Prochaines dates programmées

18 au 22 Jan. 2027	Présentiel - Casablanca
15 au 19 Mars 2027	Présentiel - Casablanca
10 au 14 Mai 2027	Présentiel - Casablanca
05 au 09 Juil. 2027	Présentiel - Casablanca
30 Août au 03 Sep. 2027	Présentiel - Casablanca

Autres dates possibles sur demande. Contactez-nous pour organiser une session intra-entreprise.

Réservation & Renseignements

Téléphone : +212 522 247 210
Email : contact@afrique-formation.com
Web : https//www.afrique-formation.com

Afrique Formation — Tous droits réservés